

Art. 3. Le Chef du service judiciaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Papeete, le 5 janvier 1895.

Signé : PAPINAUD.

Par le Gouverneur :

Le Chef du service judiciaire,

Signé : LUCIEN BOMMIER.

N° 4. — *ARRÊTÉ portant composition de la liste des assesseurs du tribunal criminel pour l'année 1895.*

Le Gouverneur des Etablissements français de l'Océanie,

• Vu les articles 28 du décret du 18 août 1868 et 7 du décret du 1^{er} juillet 1880 ; ensemble les articles 24 du décret du 9 juillet 1890 et 10 et suivants de l'arrêté du 23 mars 1869 ;

Vu la liste des notables dressée par M. le Directeur de l'Intérieur à la date du 21 décembre 1894 ;

Sur le rapport du Chef du service judiciaire,

ARRÊTE :

Art. 1^{er}. La liste des notables sur laquelle les assesseurs du Tribunal criminel devront être tirés au sort pendant l'année 1895 est composée ainsi qu'il suit :

- 1^o Agnicray, Jean-Baptiste, 50 ans, propriétaire ;
- 2^o Agostini, Jules-Baptiste, 36 ans, conducteur des Ponts et Chaussées, chef du service des travaux publics ;
- 3^o Buillard, Joseph, 53 ans, débitant ;
- 4^o Crochet, Charles, 47 ans, commis-principal des Contributions ;
- 5^o Dauphin, Cyrille, 30 ans, instituteur public ;
- 6^o Dormoy, Georges, 44 ans, instituteur public ;
- 7^o Georget, Charles, 39 ans, boucher ;
- 8^o Houzé, Emile, 36 ans, employé de commerce ;
- 9^o Huet, Nicolas, 43 ans, entrepreneur ;
- 10^o Lepage, Cyprien, 48 ans, négociant ;
- 11^o Martin, Louis, 50 ans, négociant ;
- 12^o Millaud, Jules, 41 ans, pharmacien ;
- 13^o Poroï, Adolphe, 48 ans, entrepreneur ;
- 14^o Raoulx, Victor, 53 ans, négociant ;
- 15^o Roussel, Henri, 37 ans, secrétaire de la Mairie ;
- 16^o Sage, Martial, 37 ans, coiffeur ;
- 17^o Steinert, Philippe, 47 ans, relieur ;
- 18^o Vallier, Marius, 45 ans, commis principal des Postes ;
- 19^o Vieillard-Baron, Maurice, 45 ans, commis-principal des Contributions ;
- 20^o Vincent, Edouard, 54 ans, médecin.